

LA FFEA
FAIT ENTENDRE
SA VOIX

au quotidien pour promouvoir
l'enseignement et les pratiques artistiques



www.federation-ffea.fr



NOS ÉCOLES DANS LA VIE SOCIALE

Nos établissements et nos conservatoires sont des éléments majeurs de la vie culturelle et sociale de nos villes et de nos régions.

Tout en ayant un respect de la tradition, nos écoles de musique, de danse et de théâtre ne sont pas étrangères aux mouvements du monde et de la société. Elles savent, plus que tout autre, s'adapter aux évolutions de la pédagogie - comportements nouveaux des élèves, accueil de nouveaux publics, évolution de la pédagogie collective, utilisation des nouvelles technologies, etc. - et aux nouvelles données administratives comme la mise en place de la régionalisation.

Notre Fédération est au cœur de ces débats, ces interrogations, ces espoirs, s'intéressant au futur schéma d'orientation pédagogique, au classement des établissements, à la formation des professeurs et directeurs, aux relations avec l'Éducation Nationale, etc. Face aux défis qui se présentent à nous, nous devons plus que jamais nous regrouper, échanger, partager nos réflexions.

La société a besoin de nos établissements.
Nos établissements ont besoin de la FFEA.
N'oubliez pas : la FFEA est là !

ANDRÉ PEYREGNE

Président de la FFEA

UN RÉSEAU UNIQUE EN FRANCE

La Fédération Française d'Enseignement Artistique a pris la suite de la Fédération Française d'Enseignement Musical (FFEM), créée en 1996, qui, elle-même succédait à la Fédération Nationale des Unions des Conservatoires Municipaux de musique (FNUCMU), fondée en 1973.

Elle regroupe près de 650 écoles et conservatoires à travers les treize régions de France ainsi que dans les DOM-COM.

Le réseau ainsi constitué est unique en France par :

- son nombre d'établissements,
- sa diversité administrative (établissements associatifs, municipaux, départementaux, etc.)
- son environnement (urbain ou rural)
- leur nombre d'élèves (de quelques centaines à plusieurs milliers d'élèves)
- les parcours proposés aux élèves (de l'éveil artistique au cursus préprofessionnel)
- leur ancrage artistique plus ou moins fort dans leurs régions respectives et par le répertoire qui en résulte.

La FFEA réunit des « unions » d'écoles : UNION 28 (Eure et Loir) - UDEA 33 (Gironde), FEPEM 35 (Ille et Vilaine), UDEM 37 (Indre-et-Loire), Union 59 (Nord), UDEEA 60 (Oise), UDCMIE 91 (Essonne) et UEPA 94 (Val-de-Marne).

À cela s'ajoutent des écoles au Luxembourg, à Monaco, au Liban, en Côte d'Ivoire.

Cela représente quelque 250 000 élèves au titre de l'enseignement spécialisé, auxquels s'ajoutent plusieurs centaines de milliers d'élèves concernés par l'enseignement collectif.

Lorsqu'on sait, en plus, que la FFEA est la seule association ou fédération française à adhérer à l'European Music School Union, laquelle regroupe 6 000 écoles à travers l'Europe, on mesure la force du réseau que constitue notre fédération, la richesse des échanges qui peuvent avoir lieu entre ses membres, et le poids qu'elle représente lors des discussions menées avec les partenaires institutionnels.

LES 5 PÔLES DE LA FFEA

Plusieurs pôles d'action agissent au sein de la FFEA :

- **PÔLE PÉDAGOGIQUE ET ARTISTIQUE**, portant sur l'évolution et l'harmonisation des pratiques d'enseignement et besoins spécifiques, rencontres pédagogiques...
- **PÔLE INFORMATION ET CONSEILS**, portant sur les questions juridiques, les projets d'établissement, les ressources humaines, la formation professionnelle, etc.
- **PÔLE INNOVATION, DÉVELOPPEMENT & MÉDIATION CULTURELLE**, portant sur les actions, stratégies, réseaux, consulting, recherche et partenariats...
- **PÔLE RELATION INSTITUTIONNELLE**, portant sur les différentes relations avec le Ministère de la Culture, le Parlement, EMU, OFAJ, AEC, COFAC...
- **PÔLE ADMINISTRATION ET COMMUNICATION**, chargé de gérer et de faire rayonner les actions de la Fédération.

NOS OBJECTIFS ET NOS MISSIONS

La FFEA s'emploie à :

- Défendre l'existence et la qualité des établissements d'enseignement artistique dans la société d'aujourd'hui, notamment auprès des pouvoirs publics et des élus.
- Créer un lien entre eux et valoriser leurs actions.
- Soutenir les équipes pédagogiques.
- Contribuer à l'élaboration des textes réglementaires et d'orientation de l'État.
- Harmoniser les niveaux d'enseignement sur tout le territoire français.
- Participer à des événements culturels en France et à l'étranger.
- Être un lieu permanent de réflexion pédagogique.
- Concilier un enseignement artistique spécialisé avec l'éducation artistique et culturelle.
- Soutenir la création artistique et le spectacle vivant.



LES COMMISSIONS INSTRUMENTALES ET DE FORMATION MUSICALE

Dans le but d'harmoniser les niveaux d'enseignement sur l'ensemble du territoire national, la FFEA propose des référentiels d'œuvres pouvant servir tant à la formation qu'à l'évaluation des élèves. Ces référentiels sont enrichis et actualisés chaque année par des équipes pédagogiques qualifiées, issues de la diversité de nos établissements.

PRATIQUE INSTRUMENTALE

La FFEA propose des listes d'œuvres instrumentales par cycle (et de fin de cycle). Ces listes sont établies par des commissions présidées par des professeurs titulaires du Certificat d'Aptitude. Les épreuves sont à disposition des adhérents sur le site internet de la FFEA (espace réservé aux adhérents).

FORMATION MUSICALE

Une commission est chargée par la FFEA d'éditer des textes complets de formation musicale, deux fois par an (janvier et juin). Les textes, complétés de corrigés pour l'enseignant ou l'examineur, sont à disposition des adhérents sur le site de la FFEA.

LA FFEA EN RÉGION

Soucieuse d'être à l'écoute de ses adhérents, la FFEA organise régulièrement des rencontres régionales. Parmi l'ensemble des sujets abordés, les points ci-dessous font partie des préoccupations majeures actuelles :

ENSEIGNEMENT

- Disparité de l'offre territoriale d'enseignement artistique.
- Évolution de l'enseignement en matière de pédagogie collective et de numérique.
- Articulation entre l'enseignement artistique spécialisé et l'éducation artistique et culturelle.
- Inquiétude quant au nouveau Schéma National d'Orientation Pédagogique et critères de classement des établissements.

COMPLÉMENTARITÉ DES ACTIONS PÉDAGOGIQUES

- Renforcement du partenariat avec l'Éducation nationale (« Plan chorale » à l'école, pratiques instrumentales collectives ...).
- Développement de passerelles vers nos établissements pour les publics issus des dispositifs d'Éducation Artistique et Culturelle.

BUDGET ET EFFECTIFS

Inquiétude face à la :

- diminution significative des budgets et la demande accrue de services de la part des tutelles administratives ou politiques,
- différence des tarifications suivant les villes et les régions,
- diminution des postes de Professeurs Territoriaux d'Enseignement Artistique.

PARCOURS ET FORMATION

- Risque de disparition des « cycles spécialisés » des conservatoires.
- Mise en œuvre de l'enseignement préparant à l'entrée dans l'enseignement supérieur suite à la Loi LCAP Liberté Création Architecture et Patrimoine.
- Insuffisance de l'offre de formation initiale et continue pour les directeurs et enseignants de nos établissements (organisation trop rare de concours professionnels).

Ces questions constituent autant de chantiers sur lesquels s'engage la FFEA, mettant en relation des équipes de direction pour des partages d'expériences et étant un interlocuteur actif auprès de l'ensemble des acteurs du champ culturel et éducatif.



La Fédération Française de l'Enseignement Artistique organise chaque année les Défis FFEA. Elle apporte une aide financière destinée à des projets artistiques dans chaque région.

Une commission sélectionne les projets en fonction de leur qualité pédagogique et artistique. Elle tient compte en particulier de leur caractère innovant, pluridisciplinaire et de la façon dont ils mettent en valeur le patrimoine et les acteurs artistiques régionaux.

GAGNANTS 2019

GRAND PRIX NATIONAL

Île-de-France

Musique dans la vie réelle
Association Polynotes 75, Paris

PRIX SPÉCIAL VERSPIEREN

Nouvelle-Aquitaine

« **Le Voyage de Marco** » de Sally Galet
Orchestre Métropolitain de Gironde
de l'UDEA 33 en partenariat
avec l'association Chante Ecole

PRIX RÉGIONAUX

Auvergne-Rhône-Alpes

Paroles & Musiques d'Étoiles
EMI4M - École Musicale Itinérante
des quatre Montagnes

Île-de-France

De Mômes et d'Opérette
Compagnie Les Frivolités Parisiennes

Auvergne-Rhône-Alpes

Musique anglaise
École de Cordes du Grésivaudan
et Association Musicale de la Tronche

Grand Est

« **L'heure exquise** », dans le cadre du
Festival Nancyphonies 2019
Rencontres musicales en Lorraine

Île-de-France

Libres et Égaux
Conservatoire de Suresnes

Occitanie

Journée de la flûte traversière
École de musique de Clapiers

Île-de-France

Le deux Mai ou la Fête de Saint-Ouen
Conservatoire de Saint-Ouen

Région Sud

Concerts et Master classes au Costa Rica
CRD de Cannes - Association Cannes
Appassionata

L'European Music School Union (EMU) est une organisation internationale non-gouvernementale à but non-lucratif créée en 1973, dont le siège est à Berlin et qui regroupe 26 associations nationales d'enseignement musical, soit plus de 6 000 établissements, 150 000 professionnels et 4 millions d'élèves. La FFEA en est membre fondateur et unique représentant pour l'enseignement artistique français.

L'EMU promeut l'enseignement et la pratique de la musique auprès des institutions européennes et nationales, favorise l'échange d'information et d'expérience entre ses membres, organise des séminaires de formation à travers l'Europe, collabore avec la recherche universitaire appliquée à l'enseignement musical, développe des programmes pédagogiques financés par des fonds européens, relaie les projets innovants initiés par ses membres et permet l'organisation de festivals qui, tous les 2 à 4 ans, rassemblent des milliers de jeunes musiciens européens.

Au regard des évolutions considérables de la société et du paysage mouvant de l'enseignement artistique dans la plupart des pays européens, l'EMU offre des repères fondés sur les valeurs communes et la diversité de ses membres, développe une vision pour le futur et propose des actions concrètes. Elle est un

partenaire privilégié de l'Association Européenne des Conservatoires (AEC) et de l'European Association for Music in School (EAS). L'EMU est membre du Conseil Européen de la Musique et du Conseil International de la Musique.

Philippe DALARUN, qui est également vice-président de la FFEA et directeur du Conservatoire de Taverny (Val d'Oise), est le premier Français président de l'EMU. Il a été élu le 8 mai 2018 pour 3 ans, lors d'une Assemblée générale qui s'est tenue dans le cadre du 13e Festival de Jeunes Musiciens Européens à Sneek (Pays-Bas), capitale européenne de la Culture 2018.

La FFEA organisera l'Assemblée Générale de l'EMU 2021 à Bordeaux.

« La rencontre et l'échange avec nos partenaires européens constituent pour nos établissements, nos équipes et nos élèves un enrichissement exceptionnel. Je vous invite à participer aux séminaires et aux festivals de l'EMU, et à suivre notre actualité sur notre site Internet :

www.musicschoolunion.eu

Très cordialement

Philippe DALARUN, président de l'EMU »





Ministère de la Culture — L'enseignement et l'éducation artistique et culturelle sont un vecteur indispensable de démocratisation des pratiques artistiques pour permettre la transmission du patrimoine commun, le développement de la créativité, la compréhension du geste artistique et favoriser l'ouverture sur le monde. La FFEA s'implique auprès du Ministère de la Culture et des acteurs concernés pour faire évoluer positivement la pratique artistique en France.

www.culture.gouv.fr

—
SEAM — La SEAM (Société des Éditeurs et Auteurs de Musique) est une société civile de perception et de répartition, agréée par arrêté ministériel du ministre de la Culture.

La SEAM remplit 4 missions : l'information des utilisateurs sur les aspects juridiques du problème de la photocopie de musique imprimée protégée et des droits d'auteur en général, la proposition de licences contractuelles d'utilisation limitée de la photocopie de musique imprimée sous certaines conditions, le contrôle des utilisations des photocopies illicites, une aide à l'achat de partitions pour les parthèques et bibliothèques musicales des écoles et conservatoires de musique.

www.seamfrance.fr

—
SACEM — La SACEM, Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique, a pour mission essentielle de collecter les droits d'auteur en France et de les redistribuer aux créateurs français et du monde entier. La FFEA et la SACEM ont signé une convention pour une remise sur les droits d'auteurs accordée aux adhérents de la fédération.

www.sacem.fr

—
CEMF — Fondée en 1873, la Chambre Syndicale des Éditeurs de Musique de France participe à des actions destinées à la promotion de l'édition de musique, et contribue à la défense et au développement de la propriété artistique. Chaque année, elle organise les Prix de l'Enseignement Musical qui récompensent les initiatives favorisant la pratique musicale en France.

www.cemf.fr

—
Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) — L'OFAJ est une organisation internationale au service de la coopération franco-allemande qui a permis depuis 1963 à près de 9 millions de jeunes de France et d'Allemagne de participer à 320 000 programmes d'échanges. L'OFAJ travaille selon le principe de subsidiarité et coopère avec environ 7 000 institutions et partenaires, notamment avec la FFEA. Celle-ci accompagne ses structures adhérentes dans l'organisation et la mise en place de projets culturels franco-allemands et/ ou avec un pays tiers.

www.ofaj.org

UNE ASSURANCE TOUS RISQUES INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Des tarifs préférentiels pour nos adhérents !

Leader de l'assurance d'instruments de musique en France, notre partenariat avec Verspieren vous permet, grâce à votre adhésion à la FFEA de bénéficier des tarifs préférentiels pour vos parcs d'instruments, vos enseignants et leurs élèves.

En cas de sinistre, **le remboursement s'effectue immédiatement et sans franchise (sauf en cas de perte)** soit auprès de vous soit auprès du réparateur.

En cas de besoin, les frais de location d'un instrument de remplacement sont pris en charge. Un seul interlocuteur dédié.

Une protection complète des instruments de musique

- Couverture des instruments contre tous types de dommages : vol y compris dans le véhicule, perte, incendie, dégâts des eaux, bris accidentels, etc. (hors tente).
- Couverture des instruments de musique en tous lieux et toutes circonstances : au domicile, lors de trajets (quel que soit le mode de transport, lors de concerts répétitions, stages, ou au conservatoires) et de toute valeur.
- Territorialité Monde

Souscription rapide

Nouveau en 2019 : il est désormais possible de souscrire en ligne sur le site de la FFEA : www.federation-ffea.fr/assurances

À partir de 25 € par an

Vous pouvez contacter :

Martine Ingrao

Tél. : 01 49 64 12 14

E-mail : mingrao@verspieren.com

www.verspieren.com





GR O U P E **vyv**



LA FFEA ET LA MGEN : UNE LONGUE COLLABORATION

Fruit de plusieurs années de collaboration, une offre complète est déclinée pour l'ensemble des personnels des écoles de musique et conservatoires adhérents de la FFEA. Les points forts sont **la possibilité de choisir, suivant son établissement (territorial ou associatif), un contrat adapté et préférentiel.**

Pour les personnels associatifs, sont inclus par rapport à ce que propose la branche Animation et dès le régime de base la médecine douce, la pharmacie à 15% et les filtres acoustiques, l'assistance et l'action sociale MGEN.

Pour les personnels territoriaux, une offre « Complémenter » Santé, Prévoyance ou Duo avec les deux. Cette offre est labellisée MGEN et MNT.

Vous pouvez contacter :

Tél : 09 72 72 36 69

E-mail : mgen@istyacollectives.fr

www.mgen.fr



Maison des Associations
12ter place Garibaldi 06300 Nice

06 33 87 42 74

contact@federation-ffea.fr

www.federation-ffea.fr

